RÈGLEMENT DE JEU-CONCOURS PROMOTIONNEL

1. Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par **Europe Active**, domicilié(e) 673Avenue de Borgo - 20290 Borgo, représenté(e) par Anthony Laplagne, Gérant, désigné ci-après "l'Organisateur".

2. Lots

Les participants ont la possibilité de gagner les lots suivants :

- 1 x Voyage à moto incluant la traversée en ferry aller retour pour l'Ilde de Man,
 11 nuits d'hébergement en glamping, l'accès à l'application TOURIST
 TROPHY TOURS et une assistance sur place du 30 Mai 2025 au 09 Juin
 2025. VALEUR : 4430 €;
- 3 x Chèque cadeau TOURIST TROPHY TOURS d'une valeur de 300 € valable sur un voyage en 2025.;
- 5 x Chèque cadeau TOURIST TROPHY TOURS d'une valeur de 100 € valable sur un voyage en 2026.;
- 3 x Sacs motos étanches Furygan estampillés de logos voyagistes.;
- 5 x Casquettes TOURIST TROPHY TOURS.

L'Organisateur certifie avoir obtenu l'autorisation du titulaire de la marque de chacun des lots proposés.

La remise des lots n'impliquera aucun frais pour les participants.

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

Le participant se voyant attribuer un lot aura l'obligation de s'acquitter des taxes et impôts y afférant.

3. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est réservée aux personnes remplissant les conditions suivantes :

Le jeu concours est ouvert aux personnes ayant 18 ans minimum et interdit aux membres des structures engagées dans l'organisation de ce jeu concours.

4. Frais de participation

Le présent jeu-concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat.

5. Modalités de participation

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du 13/02/2025 au 16/02/2025.

Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois.

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

Le participant devra répondre à 3 questions éliminatoires, indiquer ses coordonnées exactes (Nom, prénom, email et téléphone) et mettre son bulletin dans l'une des urnes prévues.

6. Désignation des gagnants

Les gagnants seront déterminés de la manière suivante :

Un tirage au sort sera effectué et filmé le mercredi 19 Février puis un email invitera les participants à voir les résultats.

7. Date et modalités de publication des résultats

Les résultats seront communiqués le 20/02/2025 sur notre site internet https://tourist-trophy.tours/.

8. Contributions des participants

En soumettant leurs contributions, les participants au jeu-concours acceptent que ces dernières soient utilisées par l'Organisateur dans les conditions suivantes :

Les résultats et les gagnants seront présentées sur les réseaux sociaux de l'organisateur et de son partenaire, le Salon du 2 Roues. Les données des participants sont collectés à but marketing et commercial par l'organisateur et son partenaire le Salon du 2 Roues.

9. Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données seront traitées conformément aux dispositions de notre politique de confidentialité pouvant être consultée à l'adresse suivante : https://tourist-trophy.tours/contact/legal/.

10. Communication du règlement

Le présent règlement est mis à disposition de toute personne en faisant la demande. Il peut être consulté préalablement à la participation au jeu-concours et indépendamment de tout achat. La participation au jeu-concours suppose l'acceptation sans réserve du présent règlement.